

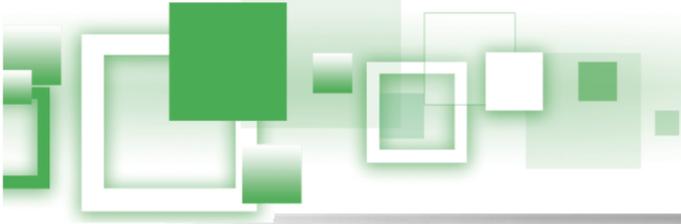
RÉVISION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME

RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION

BALBIGNY

LE 19 JANVIER 2017





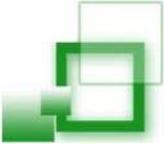
# REVISION DU PLU

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE



- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le principal document de planification à l'échelle communale.
- Il a été créé par la loi Solidarité et renouvellement urbains du 13 Décembre 2000 en remplacement des Plans d'Occupation des Sols (POS).
- La commune de Balbigny dispose d'un Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé par la municipalité le 6 Mars 2008.
- Il est aujourd'hui nécessaire de réviser ce plan, pour mettre en œuvre les objectifs suivants :
  - 1 - Définir ou affirmer certaines orientations notamment pour prendre en compte l'évolution des contextes économiques et démographiques de la commune, et rechercher un équilibre du développement urbain dans une démarche de développement durable ;
  - 2 - Rendre le PLU compatible avec les orientations et objectifs des documents qui lui sont supérieurs (SCOT Loire-Centre, SRCE) ;
  - 3 - Rendre le document compatible avec les objectifs de la loi Grenelle II, et la loi ALUR ;
  - 4 - Adapter le règlement du PLU aux modifications des surfaces à prendre en compte.

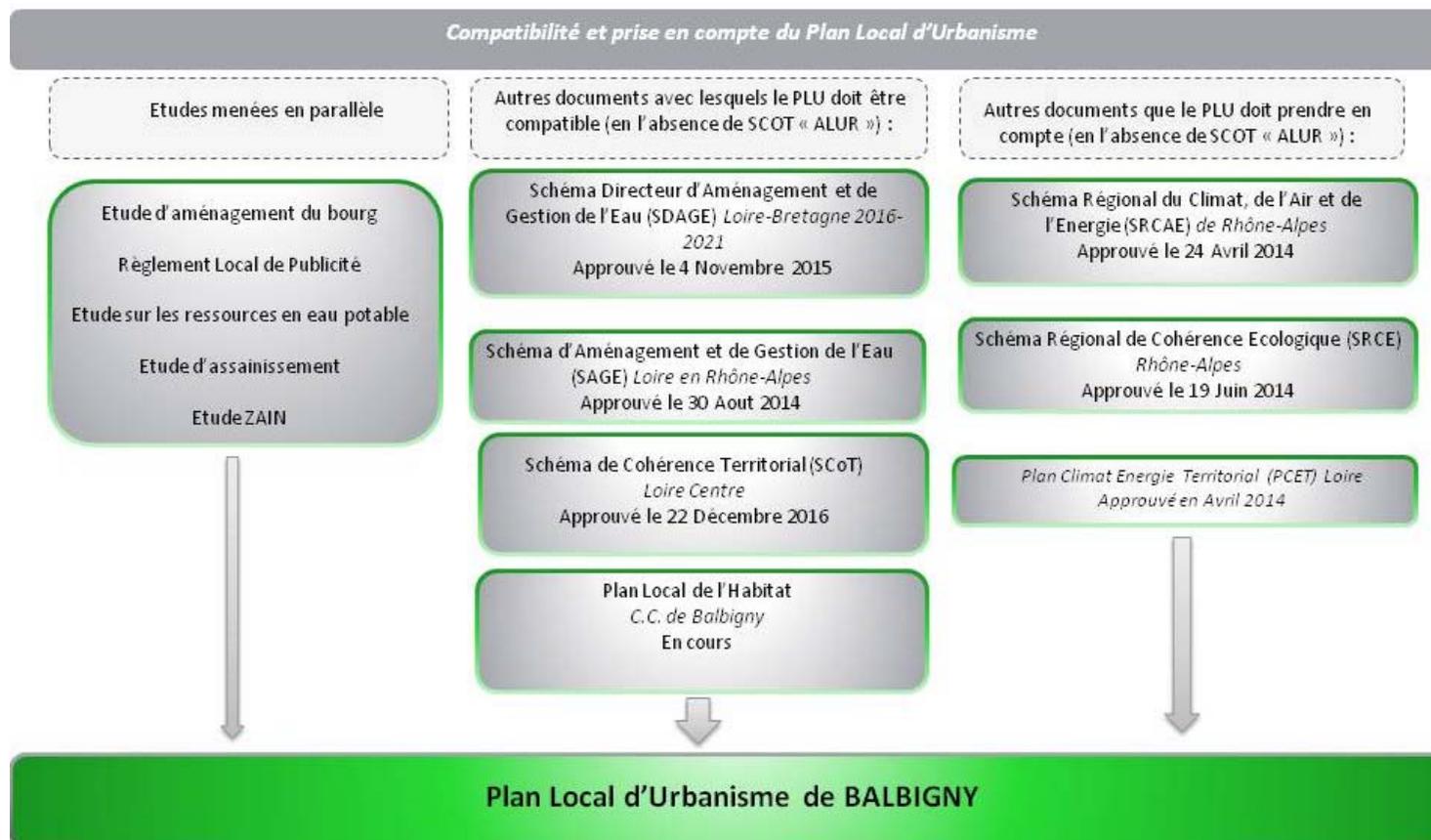
La démarche a été amorcée par délibération du Conseil Municipal en date du 16 Septembre 2014.



# REVISION DU PLU

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

### ➤ Compatibilité du PLU avec d'autres documents :



- Les lois SRU et ENE définissent les principes fondamentaux du code de l'urbanisme en terme de gestion économe de l'espace, de réduction des pollutions, de protection des milieux naturels,
- La loi ALUR renforce encore la limitation de la consommation foncière et de l'étalement urbain.

# REVISION DU PLU

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

### LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL (SCOT) LOIRE CENTRE

- Un document approuvé le 22 Décembre 2016 fixant des objectifs démographiques et de construction de logements pour la période 2016-2036
  - ⇒ Permettre un développement démographique : 1 % de croissance annuelle
  - ⇒ construction neuve d'environ 400 logements par an

- Un classement des communes en 3 niveaux de polarité :

- ⇒ 1 pôle d'agglomération : Feurs

- ⇒ 9 pôles intermédiaires: Balbigny, Boën, Neulise, Noirétable, Panissières, Sail-sous-Couzan, Saint-Germain-Laval, St-Symphorien-de-Lay et Violay

- ⇒ 82 villages de tailles variées

- Objectifs communaux fixés

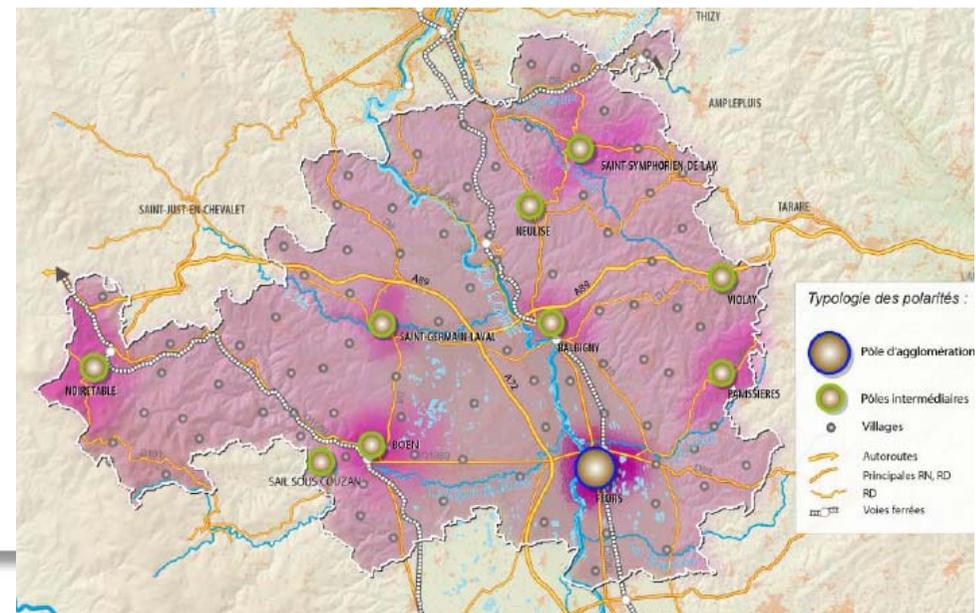
- Pour Balbigny et Violay :

- pour 2016-2036 :

- ⇒ 28 logements par an (soit 280 logements sur 10 ans) ,

- ⇒ Densité moyenne de 20 logements à l'hectare;

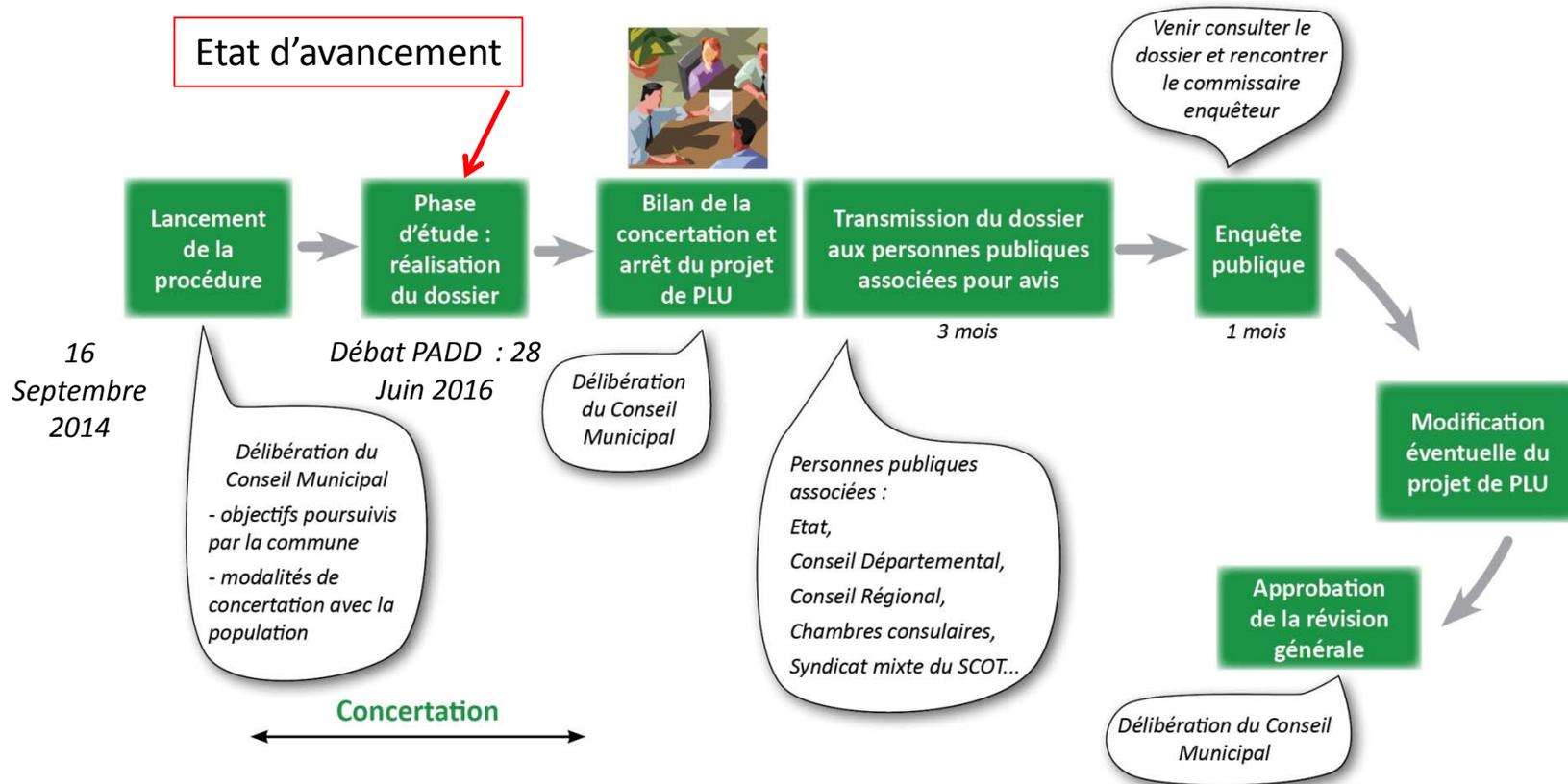
- ⇒ Des objectifs déclinés pour chaque thématique (urbanisation, économie, environnement, etc...).



# RÉVISION DU PLU

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

### PROCÉDURE DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU



# RÉVISION DU PLU

## LA CONCERTATION



- Elle permet d'associer la population à l'élaboration du projet de la commune dès le début des études.
- Elle porte sur l'intérêt général.

- Elle porte sur le projet communal, sur les évolutions souhaitées pour ces prochaines années.
- Les modalités ont été définies par délibération du Conseil Municipal du 16 Septembre 2014 :
  - Information sur le site internet, dans le bulletin municipal et la presse locale,
  - Organisation d'une réunion publique
  - Mise à disposition d'un dossier et d'un registre pour recueillir les avis de la population en matière d'intérêt général en Mairie.
- La concertation a lieu pendant toute la durée des études et ce jusqu'à l'arrêt du projet de P.L.U. en Conseil municipal.
- Un bilan de cette concertation sera réalisé avant l'arrêt du projet par le Conseil municipal.
- **La concertation ≠ enquête publique.**



*Les remarques sur les intérêts privés ne seront pas prises en compte.*

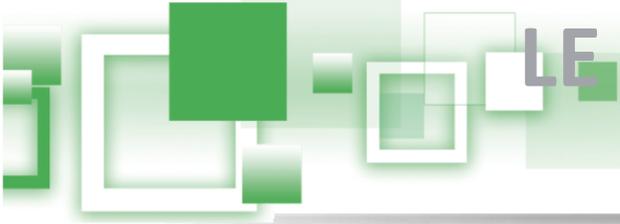
RÉVISION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME

**RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION**

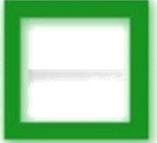
**BALBIGNY**



**PRÉSENTATION DU  
PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLES**



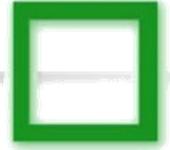
# LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



- Le PADD est une pièce centrale au sein du PLU, il permet de définir un véritable projet de territoire.
- Il présente la réflexion communale quant au développement du territoire pour les 10 années à venir.
- Il est élaboré à partir des diagnostics territorial, environnemental et paysager mettant en exergue les enjeux territoriaux et tient compte des prescriptions des documents de portée supérieure (SCoT Loire-Centre notamment).
- Il constitue le cadre de cohérence du document d'urbanisme : le zonage, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation seront établis en cohérence avec le PADD.



# RÉVISION DU PLU LE PADD



LES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE SONT TRADUITS AU TRAVERS DE 3 GRANDES THÉMATIQUES :

- 1 - Affirmer le statut de centralité de Balbigny, de pôle urbain intermédiaire
  - 2 - S'inscrire dans une politique de développement permettant de préserver les ressources
  - 3 - Préserver un cadre de vie villageois dans le centre
- 
- Débat sur les orientations du PADD en Conseil Municipal en date du 28 Juin 2016



### 1<sup>ÈRE</sup> THÉMATIQUE :

AFFIRMER LE STATUT DE CENTRALITÉ DE  
BALBIGNY, DE PÔLE URBAIN INTERMÉDIAIRE



# RÉVISION DU PLU

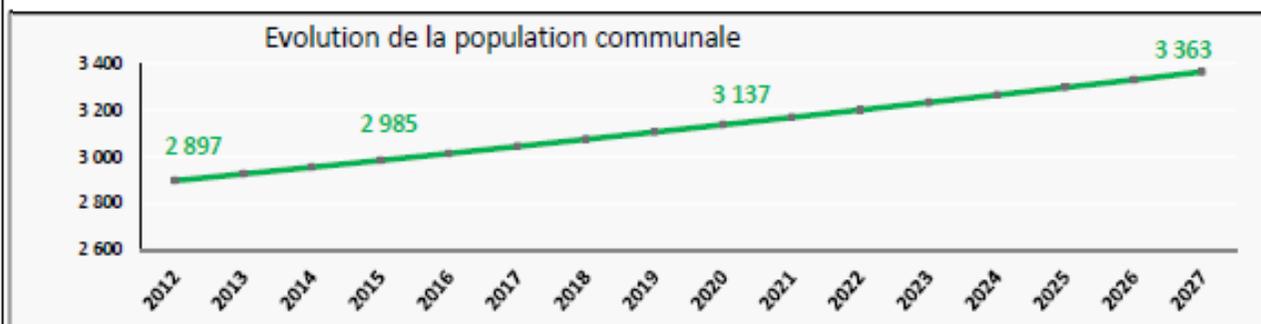
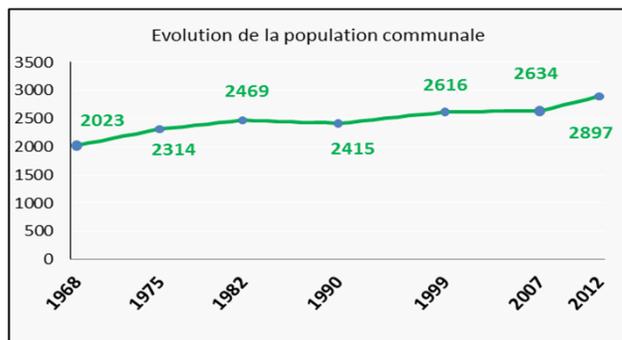
AFFIRMER LE STATUT DE CENTRALITÉ DE BALBIGNY,  
DE PÔLE URBAIN INTERMÉDIAIRE

## ➤ **Éléments de diagnostic :**

- une croissance démographique de +1.9% par an entre 2007 et 2012,
- une moyenne de 30 logements par an.

## ■ **Rester en dessous des 3 500 habitants à horizon du PLU**

- Poursuivre un rythme de croissance inférieur à celui observé au cours des années 2000, afin de ne pas bouleverser les équilibres actuels,
- Répondre aux objectifs du SCoT préconisant un taux de croissance annuel moyen de 1 %,
- Rééquilibrer le développement en fonction des réseaux et afin de conserver un aspect villageois,
- Produire en moyenne 20 logements par an, (au lieu de 30 logements par an observé cette dernière décennie), afin d'accueillir de nouveaux habitants et de répondre au desserrement des ménages en place et rester en cohérence avec les capacités des réseaux.

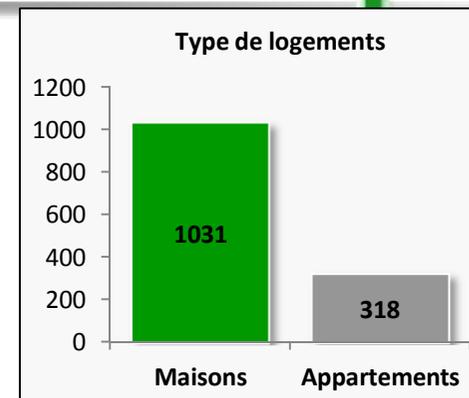


# RÉVISION DU PLU

AFFIRMER LE STATUT DE CENTRALITÉ DE BALBIGNY,  
DE PÔLE URBAIN INTERMÉDIAIRE

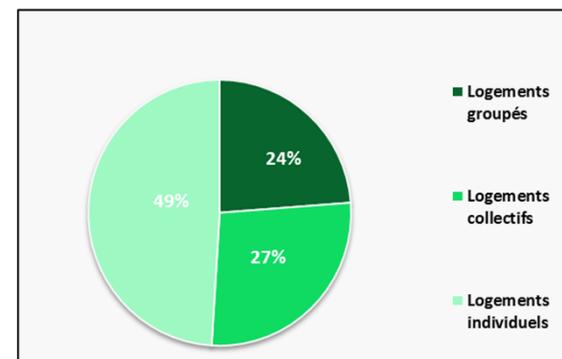
## ➤ **Éléments de diagnostic : en 2012**

- 10.5% du parc de logements est vacant, soit 142 logements,
- $\frac{3}{4}$  des habitations sont des logements individuels de 4 pièces ou plus
- 140 logements sociaux recensés selon la commune
- Entre 2008 et 2015 : 202 logements créés, d'une moyenne de 717m<sup>2</sup> , dont 100 logements individuels, et 146 logements en accession.



## ■ **Mettre en œuvre des moyens favorisant la diversification du parc de logements**

- Une poursuite de la diversité dans le parc de logements (petit collectif, intermédiaire, groupé, individuel) et une mixité sociale et intergénérationnelle permettant d'attirer des jeunes, des familles, de maintenir des personnes âgées,...
- Privilégier la réhabilitation du bâti existant (logements vacants, démolition-reconstruction, changements de destination et réhabilitations) pour 20 % minimum de la production totale de logements (40 logements environ),
- Poursuivre les efforts de mixité sociale en produisant 20% de logements aidés en moyenne sur la production totale de logements, (dépasser le taux de 10% sur la totalité du parc)



INSEE, RP 2012

|                               | Balbigny     | CCB    | Loire  |
|-------------------------------|--------------|--------|--------|
| <b>Propriétaires</b>          | 61.5 % (715) | 73.3 % | 58.5 % |
| <b>Locataires</b>             | 36.3 % (422) | 24.9 % | 39.8 % |
| <b>Dont logements sociaux</b> | 8.5 % (99)   | 4.4 %  | 15.4 % |
| <b>Logés gratuitement</b>     | 2.2 % (25)   | 1.8 %  | 1.8 %  |

# RÉVISION DU PLU

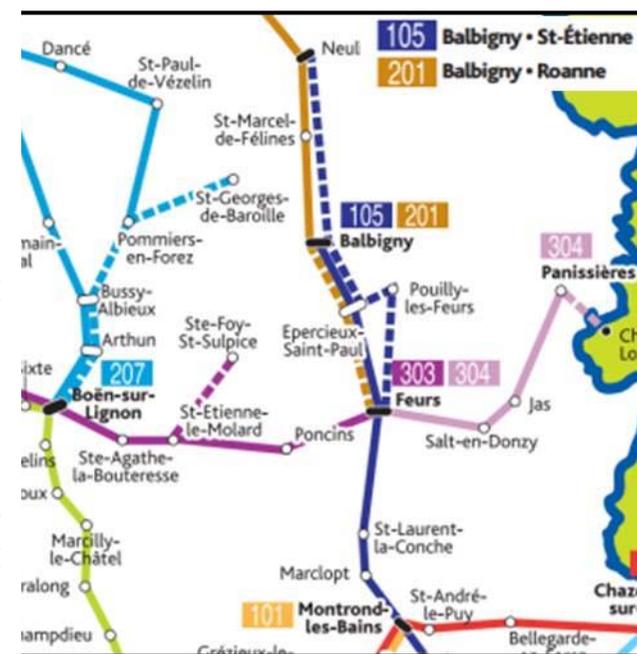
AFFIRMER LE STATUT DE CENTRALITÉ DE BALBIGNY,  
DE PÔLE URBAIN INTERMÉDIAIRE

## ➤ **Éléments de diagnostic : en 2012**

- 73% des actifs travaillent en dehors de Balbigny
- 83% des ménages utilisent un véhicule personnel, et 5.6% les transports en commun
- une offre en transports collectifs relativement importante (TER, 2 lignes de bus, 1 aire de covoiturage)

## ■ Favoriser les déplacements vers Balbigny

- Préserver et renforcer l'utilisation et la fréquentation de la gare ferroviaire de Balbigny et les transports en commun
- Poursuivre la mise en valeur et développement du pôle multimodal autour de la gare (transports en commun, vélos, modes doux, stationnement)
- Maintenir le site de covoiturage vers l'échangeur et matérialisation et aménagement de deux stationnements covoiturage dans le centre-ville
- Améliorer les liaisons vélos et modes doux sur les bords de Loire, les différents quartiers et polarités de la commune (centre et ZAIN). Entretenir les chemins de randonnée et contribuer à l'aménagement de la voie vélo entre Villerest et Balbigny.



# RÉVISION DU PLU

AFFIRMER LE STATUT DE CENTRALITÉ DE BALBIGNY,  
DE PÔLE URBAIN INTERMÉDIAIRE

## ➤ **Éléments de diagnostic :**

- 268 établissements pour 768 postes salariés, en 2012
- Fermeture d'industries : laiterie, SAMRO
- Ouverture de moyennes surfaces commerciales

|  | 2007    | 2012   |
|--|---------|--------|
| Nombre d'emplois                               | 979     | 969    |
| Actifs ayant un emploi résidant sur la commune | 955     | 1005   |
| Indicateur de concentration de l'emploi        | 102.5 % | 96.4 % |

## ■ Favoriser un développement économique d'envergure intercommunale

- Prendre en compte le projet de ZAIN (Zone d'Activités d'Intérêt National) mené par le Département
- Finaliser la réhabilitation du site SAMRO (vocation artisanale, industrielle, tertiaire, petites et moyennes entreprises)
- Maintenir les activités en place (zone économique de Chanlat, entreprises dispersées)



- Prendre en compte le projet de la ZAIN
- Finaliser la réhabilitation du site SAMRO (ZAIN)
- Maintenir la zone économique actuelle de Chanlat avec possibilité d'extension limitée
- Stopper le développement commercial sur la partie Sud - Est du territoire
- Réorganiser et permettre le développement du pôle commercial au Nord du centre-ville
- Envisager un projet touristique, sportif et de loisirs en lien avec le fleuve Loire
- Pérennisation des entreprises dispersées sur le territoire (liste non exhaustive)

# RÉVISION DU PLU

AFFIRMER LE STATUT DE CENTRALITÉ DE BALBIGNY,  
DE PÔLE URBAIN INTERMÉDIAIRE

## ■ Développement à vocation commerciale

- Stopper le développement commercial sur la partie Sud-Est du territoire
- Réorganiser et permettre le développement du pôle commercial au Nord du centre-ville (lisibilité, accès)

## ■ Développement à vocation touristique

- Réalisation d'un espace touristique, sportif et de loisirs, d'envergure supra-communale, en lien avec le fleuve Loire, sur la totalité ou une partie du site de la Laiterie



- Prendre en compte le projet de la ZAIN
- Finaliser la réhabilitation du site SAMRO (ZAIN)
- Maintenir la zone économique actuelle de Chanlat avec possibilité d'extension limitée
- Stopper le développement commercial sur la partie Sud - Est du territoire
- Réorganiser et permettre le développement du pôle commercial au Nord du centre-ville
- Envisager un projet touristique, sportif et de loisirs en lien avec le fleuve Loire
- Pérennisation des entreprises dispersées sur le territoire (liste non exhaustive)

# RÉVISION DU PLU

AFFIRMER LE STATUT DE CENTRALITÉ DE BALBIGNY,  
DE PÔLE URBAIN INTERMÉDIAIRE

## ■ Conforter un bon niveau d'équipements

- Pérenniser, mettre en valeur, voire compléter :

- le pôle de services publics : mairie, Poste

- le pôle sportif : complexe sportif et création d'une salle des sports / associations

- le pôle scolaire : écoles, collège

- le pôle petite enfance : crèche, relais assistantes maternelles et création d'un nouveau bâtiment

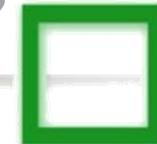
- le pôle culturel : Espace Lumière, cinéma, médiathèque et création de lieux de rencontre

- le pôle santé / services : favoriser l'implantation de services pour les personnes âgées autonomes, maison de santé, bureau partagé



# RÉVISION DU PLU

AFFIRMER LE STATUT DE CENTRALITÉ DE BALBIGNY,  
DE PÔLE URBAIN INTERMÉDIAIRE

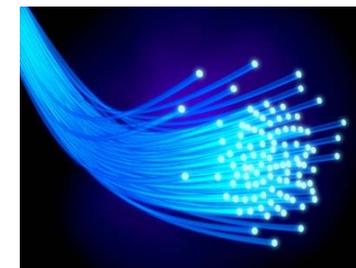


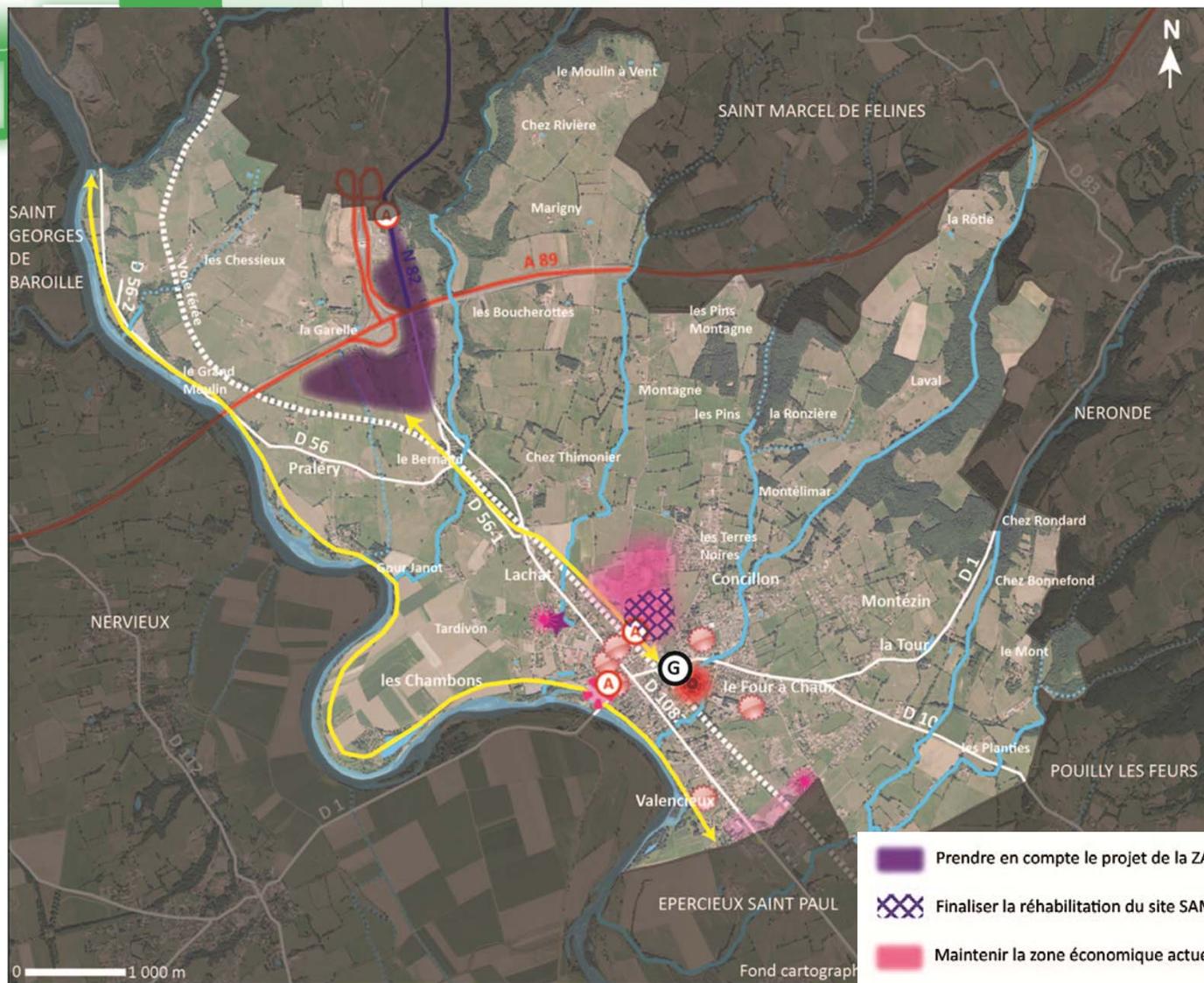
## ➤ **Éléments de diagnostic : en 2012**

- Station d'épuration d'une capacité de 2500 EH
- Eau potable issue du captage de Chassigny et de 3 puits souterrains

## ■ **Assurer une offre de services de qualité**

- Assainissement : capacité de la station d'épuration en cours d'augmentation
- Eaux pluviales : prise en compte des études sur le sujet et gestion quantitative des eaux de pluie
- Eau potable : protection des captages de Chassigny
- Fibre optique : développement porté par l'intercommunalité
- Energies renouvelables : création d'un réseau de chaleur avec une chaufferie collective (collège, ADAPEI, logements sociaux, salle des sports)





-  Prendre en compte le projet de la ZAIN
-  Finaliser la réhabilitation du site SAMRO
-  Maintenir la zone économique actuelle de Chanlat
-  Stopper le développement commercial sur la partie Sud - Est du territoire
-  Réorganiser et permettre le développement du pôle commercial au Nord du centre-ville
-  Envisager un projet touristique, sportif et de loisirs en lien avec le fleuve Loire
-  Pérennisation des entreprises dispersées sur le territoire (liste non exhaustive)
-  Les pôles d'équipements
-  Gare
-  Aire de covoiturage
-  Pôle multimodal
-  Liaisons modes doux

# RÉVISION DU PLU LE PADD

## 2<sup>ÈME</sup> THÈME :

### S'INSCRIRE DANS UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT PERMETTANT DE PRESERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

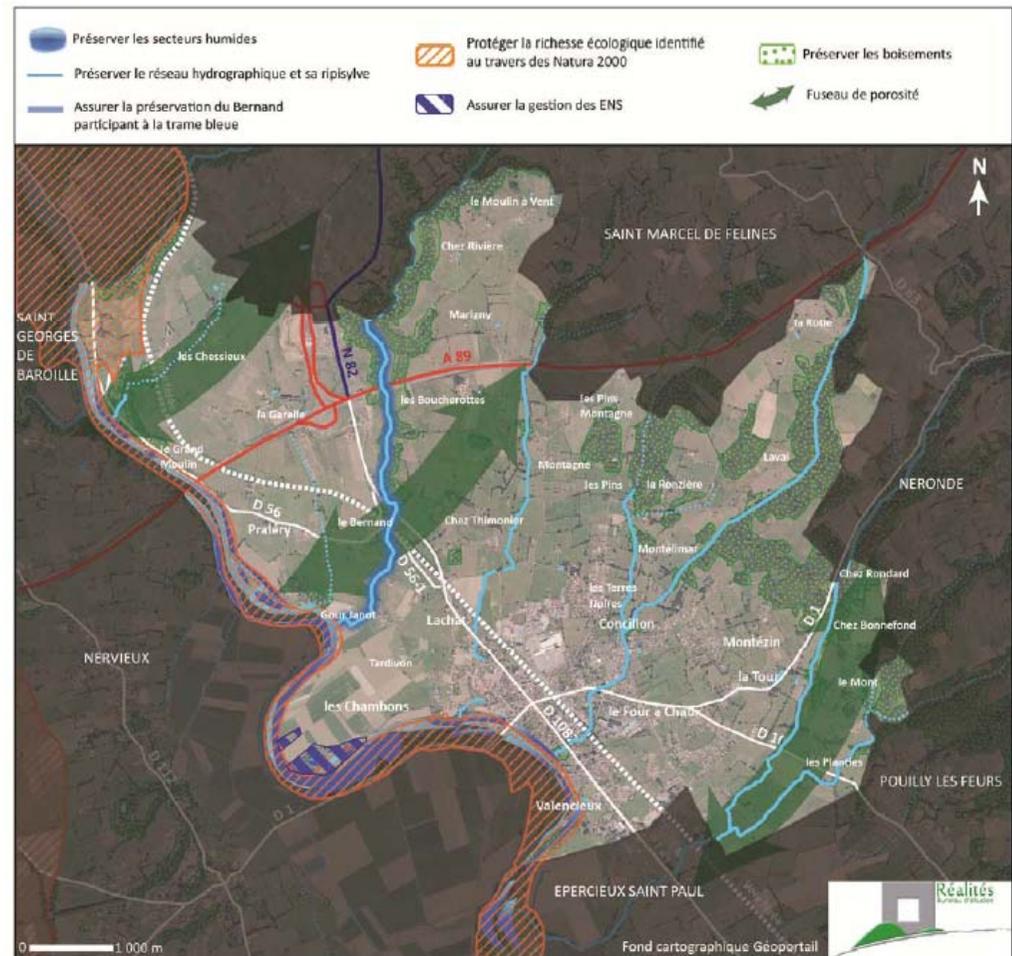


# RÉVISION DU PLU

S'INSCRIRE DANS UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT  
PERMETTANT DE PRESERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

## ■ Reconnaître et préserver la biodiversité du territoire

- La commune est couverte par plusieurs sites Natura 2000 et par plusieurs espaces naturels classés (ZNIEFF de type 1, Espace Naturel Sensible). Ces sites doivent être protégés pour leur forte biodiversité.
- Préservation d'un corridor d'importance régionale de type fuseau écologique
- Établissement de principes de connexion transversale par le maintien de 3 fuseaux verts de porosité



# RÉVISION DU PLU

S'INSCRIRE DANS UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT  
PERMETTANT DE PRESERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

- **Protéger, valoriser et se fonder sur la biodiversité de Balbigny : vers une trame verte et bleue**
- Protection des continuités écologiques humides (cours d'eaux, bois rivulaires, mares, zones humides)
- Protection de la sous-trame bocagère (haies, arbres remarquables, massifs boisés)



# RÉVISION DU PLU

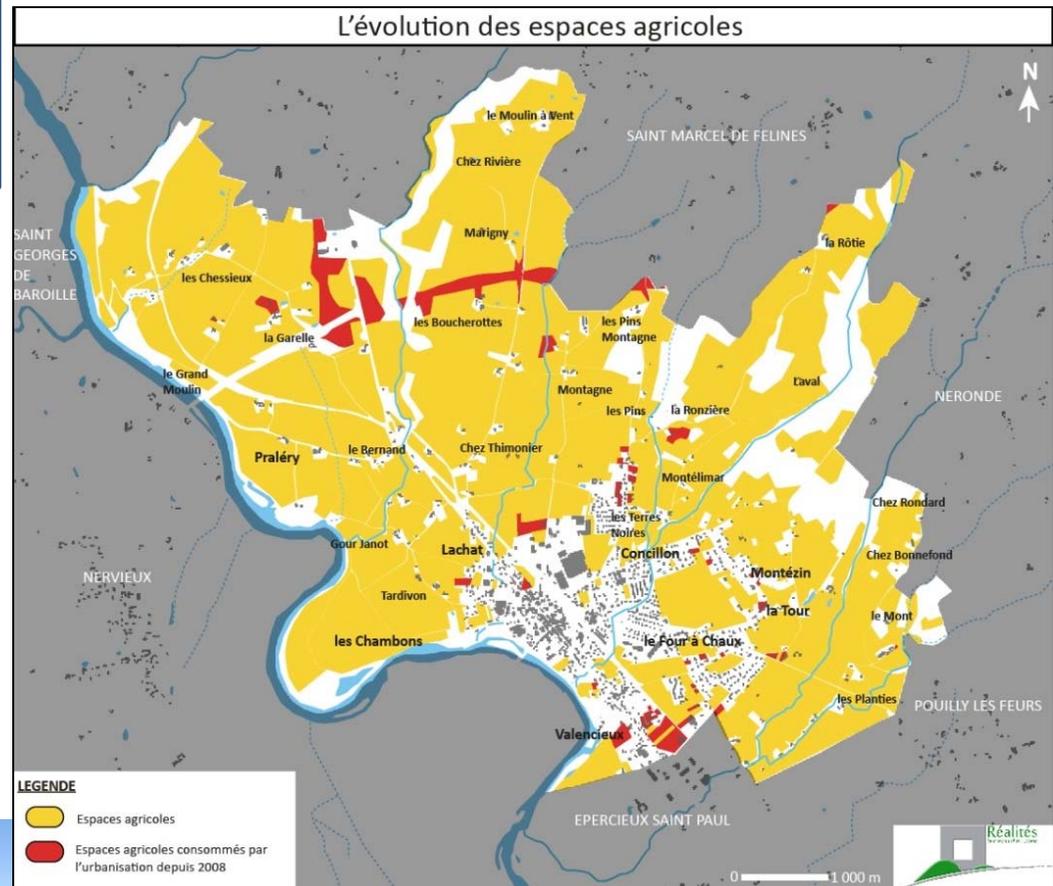
S'INSCRIRE DANS UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT  
PERMETTANT DE PRESERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

## ➤ **Éléments de diagnostic : en 2010**

- 861 ha de terres agricoles (PAC)
- 10 exploitations agricoles
- 1 nouvelle exploitation en 2014,
- 2 successions à venir

- Préserver les terres agricoles de qualité (aux Chambons notamment)
- Veiller à ne pas enclaver les terres agricoles et préserver celles constituant une superficie conséquente
- Permettre le développement et l'installation de nouvelles exploitations (diversification des activités, bonne desserte des terres, plan d'épandage)

## ■ **Préserver la vocation agricole, très présente sur le territoire :**



# RÉVISION DU PLU

S'INSCRIRE DANS UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT  
PERMETTANT DE PRESERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

## ➤ **Eléments de diagnostic : Entre 2007 et 2012 :**

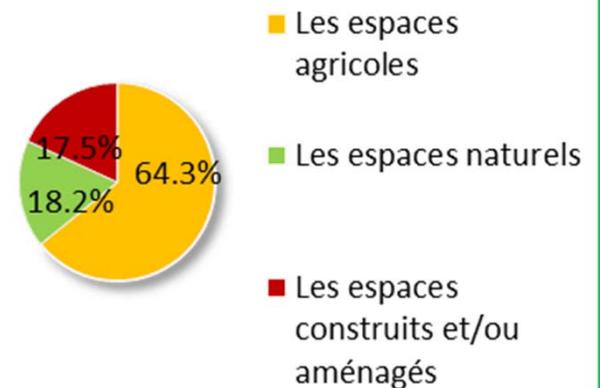
- 20 ha d'espaces consommés pour l'A89
- 18 hectares pour les activités économiques
- 12 ha pour l'urbanisation (habitat, équipements, voirie)
- Les surfaces agricoles ont diminué de 44 ha, les espaces naturels de 7 ha.

## ■ **Définir une politique de gestion de développement plus économe**

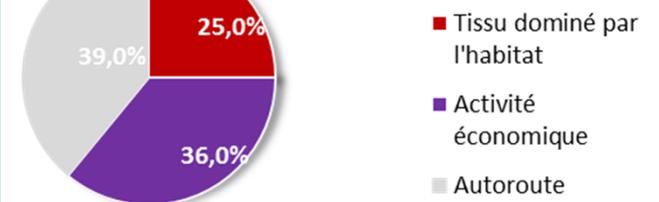
- Augmenter la densité des nouvelles opérations d'habitat en prévoyant une densité globale moyenne de l'ordre de 20 logements à l'hectare
- Définir une enveloppe urbaine de l'ordre de
  - 10 ha pour le logement
  - 40 à 45 ha pour les activités économiques
  - 5 ha pour les équipements

Cette urbanisation sera échelonnée dans le temps, et sera réalisée dans le tissu urbain existant en priorité.

## Occupation du territoire



## Les espaces construits et aménagés depuis 2007



# RÉVISION DU PLU

S'INSCRIRE DANS UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT  
PERMETTANT DE PRESERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

## ■ Mettre en valeur le patrimoine bâti

- Préserver le patrimoine bâti remarquable (bâtiments caractéristiques, petit patrimoine)
- Permettre le changement de destination sous certaines conditions, autoriser la gestion des bâtiments existants
- Réfléchir à la réalisation d'un guide de recommandation à la construction

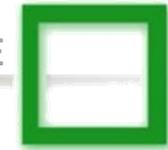
## ■ Conserver des points de vue intéressants

- Maintenir les percées visuelles (entrées de ville, au sein de la ZAIN)



# RÉVISION DU PLU

S'INSCRIRE DANS UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT  
PERMETTANT DE PRESERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE



## ➤ **Éléments de diagnostic :**

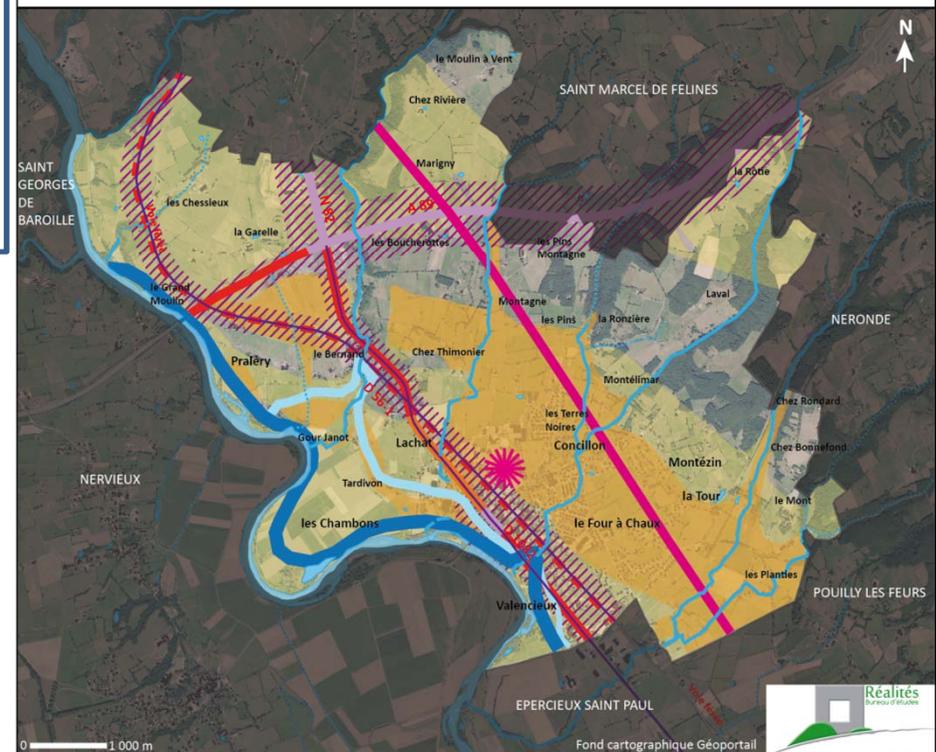
- *Risque d'inondation (vallée de la Loire), risque sismique de niveau 2, risque de rupture de barrage, et retrait – gonflement des argiles dans certains quartiers,*
- *Transport de marchandises dangereuses (RD 1082 et voie ferroviaire), 3 sites pollués (2 sites dépollués, et SAMRO en cours de dépollution) et 5 ICPE,*
- *Classement sonore le long de la RD 1082, de la voie ferrée et de l'A89.*

## ■ **Prendre en compte les risques et les nuisances**

- Prendre en compte l'ensemble des risques (inondation, retrait-gonflement d'argiles)
- Limiter les nuisances et aménager un espace arboré entre le site SAMRO et les habitations voisines.

## Synthèse des risques et nuisances

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Risque d'inondation</b><br>■ Zone de fort courant<br>■ Zone de faible courant | <b>Retrait - gonflement des argiles</b><br>■ Aléa moyen<br>■ Aléa faible                              | ■ Transport routié: Catégorie 4<br>■ Transport ferroviaire: Catégorie 3<br>■ Secteurs affectés par le bruit |
| <b>Electricité</b><br>■ Ligne Haute Tension                                      | <b>Marchandises dangereuses</b><br>■ Transport de marchandises dangereuses                            | ■ Cours d'eau permanents<br>■ Cours d'eau temporaires   |
| <b>Pollution</b><br>● Site pollué  | <b>Nuisances liées au bruit</b><br>■ Transport routié: Catégorie 2<br>■ Transport routié: Catégorie 3 |   |



**Protéger les ressources présentes sur le territoire**

-  Préserver les secteurs humides
-  Préserver le réseau hydrographique et sa ripisylve
-  Assurer la préservation du Bernard participant à la trame bleue
-  Protéger la richesse écologique identifié au travers des Natura 2000
-  Assurer la gestion des ENS
-  Préserver les boisements

 Fuseau de porosité

**Préserver la vocation agricole**

-  Préserver les terres agricoles de qualité, en particulier sur la zone de Chambons
-  Permettre le développement des activités agricoles

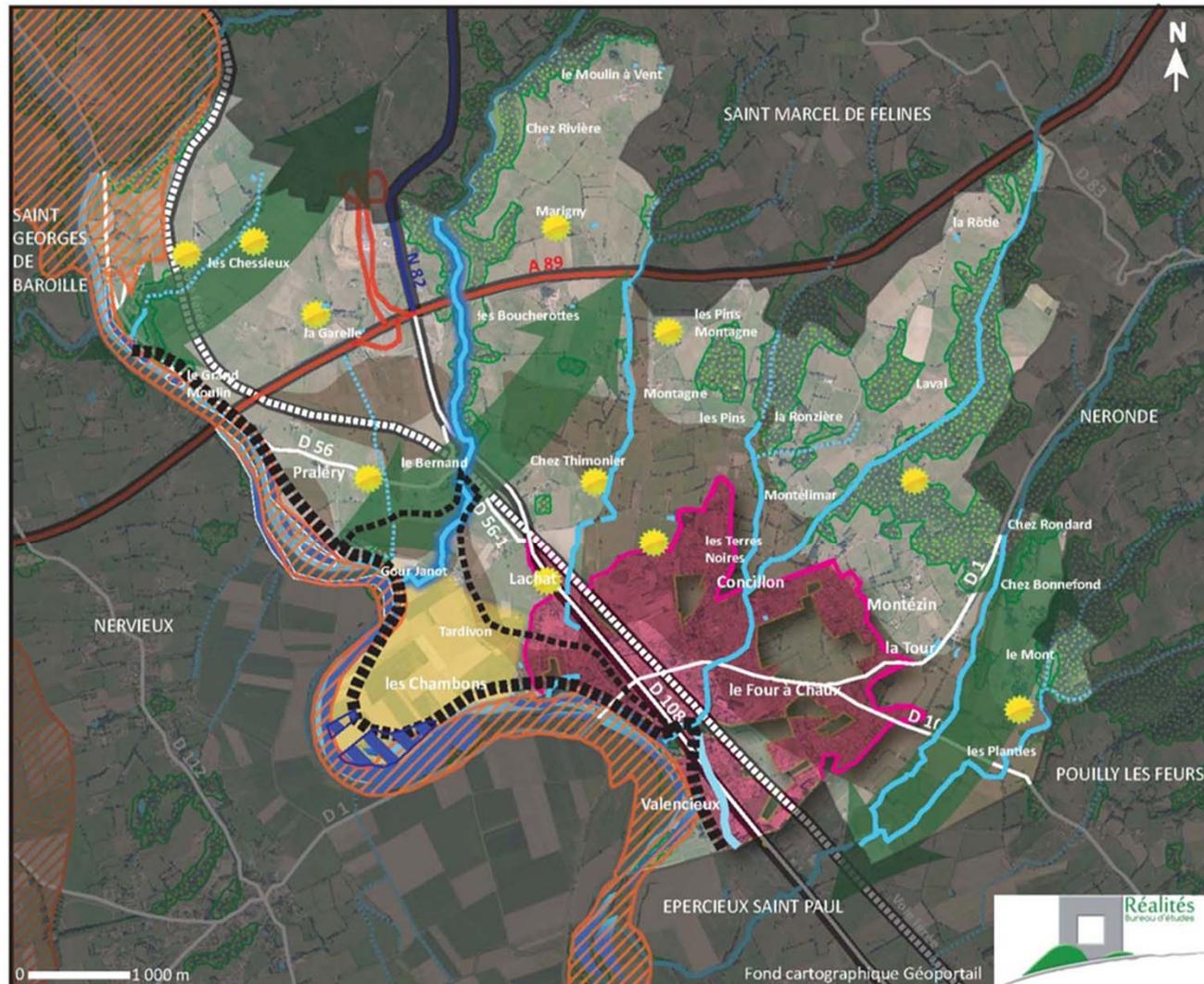
**Définir une politique de gestion de développement plus économe**

-  Prioriser le comblement de dent creuse

 Interdire l'extension de l'urbanisation

**Prendre en compte les risques et les nuisances**

- Risque inondation
  -  Zone de fort courant
  -  Zone de faible
-  Aléa fort retrait et gonflement des argiles
-  Classement sonore



### 3<sup>ÈME</sup> THÈME :

### PRÉSERVER UN CADRE DE VIE VILLAGEOIS DANS LE CENTRE

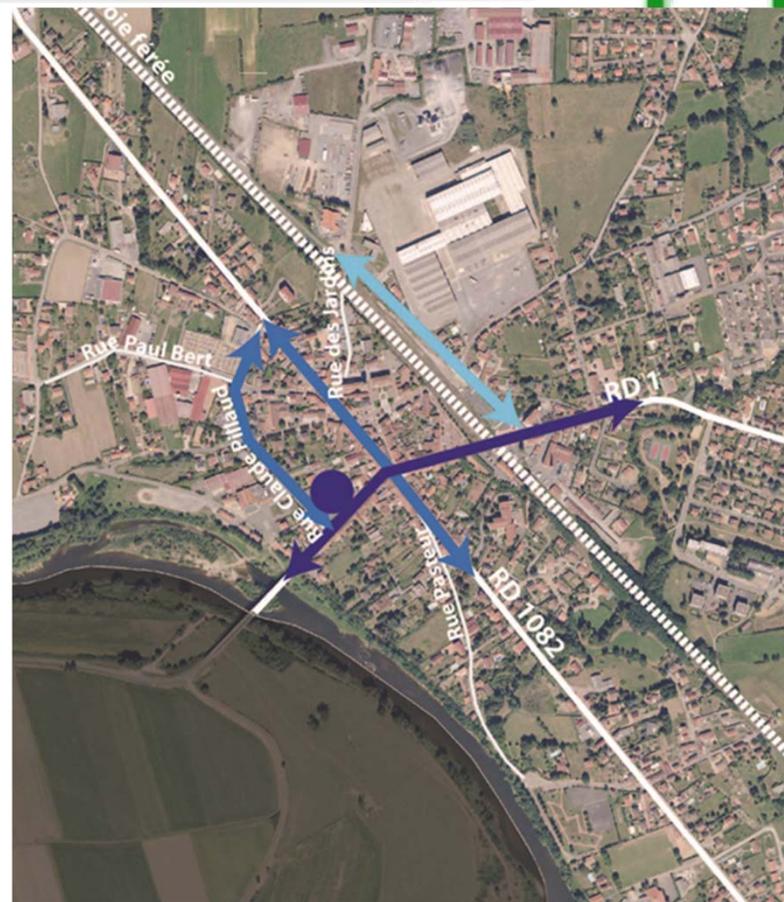


# RÉVISION DU PLU

PRÉSERVER UN CADRE DE VIE VILLAGEOIS DANS LE CENTRE

## ■ Retravailler la lisibilité d'espaces stratégiques pour la mise en valeur de Balbigny

- Retravailler la qualité des entrées de ville (Rue de l'industrie, suppression de l'espace de stationnement poids-lourds, mise en valeur de l'espace Lumière).
- Assurer une gestion harmonieuse de la signalétique et la publicité
- Mettre en valeur le cœur de ville (traversée du centre-ville par la RD 1082, la Rue Claude Pillaud)



- ↔ Retraitement de la rue de l'Industrie
- Travailler à la lisibilité de l'espace Lumière
- ↔ Retravailler la traversée du centre ville, la Rue Claude Pillaud
- ↔ Retravailler le lien avec la RD



# RÉVISION DU PLU

PRÉSERVER UN CADRE DE VIE VILLAGEOIS DANS LE CENTRE

## ➤ **Éléments de diagnostic :**

- Des friches industrielles et des dents creuses de taille importante (+0.5 ha),
- Des opportunités de densification inespérées.

### ■ **Veiller à conserver l'attractivité du centre-ville en maintenant les commerces de proximité**

- Préserver les commerces de proximité situés le long de la RD 1082, de la Rue du 8 Mai, de la Rue de la République et du quartier de Concillon.

### ■ **Retravailler certains espaces du centre**

- 1. Secteur de Concillon, à proximité du pôle multimodal et des commerces : arrières de parcelles
- 2. Secteur autour de la Gare, entre la gare et la Rue du 8 Mai (RD 1082)
- 3. Rue des Jardins, le long de la voie ferrée
- 4. Secteur entre la Rue de la République (RD1) et la Rue du 8 Mai (RD 1082), en face de l'espace Lumière
- 5. Ilot entre la Rue Claude Pilaud et Place de Verdun, derrière la mairie



# RÉVISION DU PLU

PRÉSERVER UN CADRE DE VIE VILLAGEOIS DANS LE CENTRE

## ■ Conserver et créer des espaces de rencontre :

- Poursuivre la mise en place d'une trame verte urbaine, s'appuyant sur le cours d'eau du Collet
- Créer des espaces de respiration / rencontre : jardins partagés, réalisation d'aménagements urbains et paysagers, implantation de mobiliers urbains (bancs par exemple) le long des liaisons douces,...
- Travailler à la mise en valeur de l'espace à hauteur de l'espace Lumière
- Imposer la création d'espaces éco-aménageables dans les aménagements d'ensemble de plus de 0.5 hectare



-  Préserver des espaces de respiration
-  Trame verte urbaine

# RÉVISION DU PLU

PRÉSERVER UN CADRE DE VIE VILLAGEOIS DANS LE CENTRE

## ■ Maintenir un niveau de stationnements suffisant

- Conserver une capacité suffisante dans le centre et en extension urbaine
- Engager une réflexion sur le stationnement des poids-lourds

## ■ Engager une véritable réflexion en matière de circulation modes doux

- Créer un maillage de modes doux entre les différents quartiers, les bords de Loire, le quartier de la gare, la ZAIN, le site de Chanlat, les différents pôles d'équipements.



↔ Développer un maillage modes doux



↔ Retraitement de la rue de l'Industrie

● Travailler à la lisibilité de l'espace Lumière

↔ Retravailler la traversée du centre ville, la Rue Claude Pillaud

↔ Retravailler le lien avec la RD

→ Développer un maillage modes doux

▬ Préserver la vocation commerciale et de services des rez-de-chaussée

☀ Renforcer la vocation commerciale de Concillon

▨ Retravailler certains espaces du centre

▬ Préserver des espaces de respiration

→ Trame verte urbaine



Fond cartographique Géoportail

0 200 m

N

voie ferrée

Rue Paul Bert

Rue des Jardins

Rue Claude Pillaud

Rue de l'Industrie

Rue de la Poste

RD 108

RL 1

Réalités

The House of Studies

- **Des objectifs amenés à être traduits dans les différentes pièces du PLU.**
- **Le PADD complet est disponible en mairie : n'hésitez pas à venir le consulter !**
- **N'hésitez pas à faire part de vos remarques dans le registre de concertation tenu à votre disposition !**



# RÉVISION DU PLU



**MERCİ DE VOTRE ATTENTION  
A VOUS LA PAROLE !**